



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Plan santé Guyane**

# Création d'un CHU à l'horizon 2025



H

2021  
2025

Détail des mesures annoncées

## **1. Amélioration de l'offre de soins en Guyane**

### **Accélération de l'intégration des 3 hôpitaux du groupement hospitalier territorial (GHT) en vue d'une direction commune puis d'un CHU en 2025**

- Une direction des affaires médicales et une direction des finances communes sera créée d'ici 2022, pour renforcer la coopération et la puissance des trois hôpitaux, notamment dans leur politique de recrutement médical

### **Renforcement des 17 centres délocalisés de prévention santé (CDPS), maillons essentiels du soin ambulatoire en Guyane :**

- Création d'un poste de Directeur des CDPS, pour y développer les projets et en faire le 4<sup>e</sup> pilier du futur CHR/U
- Compensation du budget de fonctionnement actuel (2,5 millions d'euros)
- Soutien d'un million d'euros à l'investissement en CDPS dès 2021 : 880 000 euros pour le renouvellement de matériel et 120 000 euros pour la modernisation de leur système d'information

### **Transformation d'ici 2022 de 3 CDPS en hôpitaux de proximité aménagés : Maripasoula, Grand Santi et Saint-Georges de l'Oyapock**

- 3 unités d'hospitalisation de courte durée (1,5 millions d'euros)
- 3 Centres périnataux de proximité (0,75 millions d'euros)
- Equipes mobiles de prévention (0,45 millions d'euros)

*Total des mesures nouvelles pour les CDPS : 7,7 M€*

### **Doublement des capacités d'hospitalisation en soins critiques d'ici 2024**

- 24 lits de réanimation adultes au niveau régional
- 27 lits de soins intensifs polyvalents adultes (comprenant la surveillance continue, l'USINV et l'USIC)
- 4 lits de réanimation pédiatrique
- 10 lits de soins intensifs pédiatriques

### **Renforcement de l'offre de soins spécialisés sur le territoire**

- Renforcement prioritaire des filières neurologie et cardiologie, grâce à des conventions avec des CHU de France métropolitaine et l'installation de nouveaux praticiens à diplômes hors Union européenne. La perspective de création du CHU soutiendra les efforts de recrutement et de qualification portés par le GHT de Guyane.

## **2. Renforcement de l'attractivité du territoire en matière de formation :**

### **Création de postes de soignants et de chercheurs :**

- dès la rentrée universitaire 2021 :
  - o deux postes de professeurs des universités – praticiens hospitaliers, un poste de professeur associé et un poste de chef de clinique seront créés en Guyane
  - o le nombre d'étudiants guyanais reçus en filières santé sera augmenté de 16 %

- dès la rentrée universitaire 2022, les entrées dans les instituts de formation d'aides-soignants seront doublées et les entrées dans les instituts de formation de soins infirmiers augmenteront de 20 %.

### **Création d'une conciergerie dédiée aux professionnels et étudiants en santé qui arrivent sur le territoire**

- Lancement d'une étude destinée à la création d'une conciergerie, conclusions attendues au 2<sup>e</sup> semestre 2021.

### **3. Développement de la recherche en santé**

#### **Volonté de créer une plateforme de recherche fédérant les acteurs impliqués dans la recherche sur les maladies infectieuses émergentes ou ré-émergentes**

- Cette plateforme sera le bras armé en Guyane de la Stratégie nationale d'accélération du PIA 4 Maladies Infectieuses Emergentes (MIE) – Menaces Nucléaires Radiologiques Biologiques et Chimiques. Dans son volet MIE, la stratégie d'accélération doit permettre à l'Etat de comprendre, de prévenir et de contrôler les phénomènes d'émergence ou de réémergence de maladies infectieuses et intégrera l'approche dite One Health, « une seule santé », c'est-à-dire la prise en compte des liens entre les santés humaine et animale et les écosystèmes.

#### **Création et financement d'une Direction de la recherche clinique**

- Pour soutenir la recherche en santé par les équipes guyanaises, au-delà du Centre d'investigation clinique qui fournit déjà un travail de qualité, l'amorçage d'une direction de la recherche clinique sera financé à hauteur de 350 000 € par an pendant 5 ans.

### **4. Déclinaison du Ségur de la santé en Guyane :**

Dans le cadre du **Ségur de la santé**, en complément des revalorisations sans précédent de fin 2020 qui ont concerné 5 806 professionnels de santé et 358 étudiants et internes en Guyane, le territoire bénéficiera de **138 M€**. Cette enveloppe contribuera à **financer le plan santé Guyane 2025** :

- o 99M€ permettront de relancer les investissements en santé, moderniser les établissements, développer l'offre de soins.
- o 33M€ serviront à l'assainissement financier des établissements hospitaliers endettés ;
- o 6 M€ bénéficieront enfin au soutien des dépenses du quotidien des établissements de santé pour y améliorer les conditions de travail.

Ces mesures sont **complémentaires à l'intervention de la Collectivité Territoriale de Guyane**, qui prévoit, dans le cadre de l'accord de relance signé avec l'Etat le 15 mars 2021, de mobiliser les crédits REACT-UE afin d'accélérer le développement de l'offre de soins publique et privée. Ainsi, sont programmés près de 15M€ de soutien aux projets d'investissements, et 9,4M€ pour accompagner l'Université de Guyane sur la création du pôle formation santé.